

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE

E U R O C O N T R O L

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 78/4

portant approbation du Programme d'amélioration de la gestion du trafic aérien et de mise en oeuvre du Mode S en Europe (EASIE)

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE :

Vu la Convention internationale de Coopération pour la Sécurité de la Navigation aérienne EUROCONTROL, amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et notamment ses Articles 6.1 b) et 7.3, ainsi que l'Article 9 de son Annexe 1 ;

Sur proposition du Comité de gestion,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Le Programme d'amélioration de la gestion du trafic aérien et de mise en oeuvre du Mode S en Europe (EASIE), objet du document WP/CN/78/14, est entériné.

Fait à Bruxelles, le 27 novembre 1990

Le Président de la Commission permanente,



Robert GOEBBELS